

**Ministry of Education**

Minister

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

315, rue Front Ouest  
Toronto ON M7A 0B8



Le 8 décembre 2020

M<sup>me</sup> Claudine Munroe  
Présidente  
Administration des écoles  
provinciales  
315, rue Front Ouest,  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Madame,

Je suis heureux de vous écrire en votre qualité de présidente de l'Administration des écoles provinciales afin de vous remercier des services que vous continuez à rendre au personnel enseignant, aux directions, aux directions adjointes, aux parents et aux élèves de nos écoles provinciales et pour vous faire part de mes attentes pour le prochain exercice financier 2020-2021. La présente vous aidera à harmoniser la direction du conseil avec les priorités du gouvernement, le mandat de votre organisation, les principales politiques et directives, ainsi que mes orientations.

L'AEP vise à s'acquitter de son rôle d'employeur officiel des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles provinciales de façon juste, équitable et efficace, et conformément à la *Loi sur l'Administration des écoles provinciales*. L'AEP est responsable de toutes les questions qui touchent à l'emploi des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles provinciales. Plus important encore, l'AEP vise à assurer la prestation de services d'enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers, lesquels ces élèves sont en droit d'attendre.

Je m'attends à ce que l'Administration des écoles provinciales se penche sur toutes les questions qui touchent à l'emploi des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles provinciales, notamment :

- Veiller à la prestation de services d'enseignement de qualité et répondre aux besoins des élèves en matière d'enseignement;
- Assurer un travail collaboratif et maintenir ouvertes les voies de communication entre les membres de l'AEP, les dirigeants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales (FEESO), ainsi que la Direction des écoles provinciales et d'application de façon à résoudre efficacement toute question soulevée par la FEESO pour contribuer à assurer un environnement de travail positif, résoudre les griefs de la FEESO de manière juste et équitable, garantir le respect de la convention collective de la FEESO et promouvoir la transparence;

- Maintenir un effectif complet de membres au sein du conseil afin de veiller à ce que l'organisation puisse remplir son mandat en tirant parti des contributions et de l'expertise de chacun des membres;
- Assurer la gestion des risques opérationnels, stratégiques et financiers
- pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation.

On attend des organisations du gouvernement de l'Ontario qu'elles agissent dans l'intérêt des Ontariennes et des Ontariens en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités et en assurant l'optimisation des ressources des contribuables. Il s'agit notamment de ce qui suit :

### **1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses**

- Fonctionner dans les limites budgétaires de votre organisation.

### **2. Transparence et obligation de rendre des comptes**

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et garantir la transparence et l'obligation de rendre des comptes;
- Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et donner suite aux constatations de vérification, le cas échéant;
- Définir les compétences, connaissances et expériences appropriées nécessaires pour appuyer efficacement le rôle dans la gouvernance et la responsabilité des organisations.

### **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification et la réponse aux situations d'urgence telles que la COVID-19.

### **4. Collecte de données**

- Améliorer la manière dont l'organisation utilise les données dans la prise de décision, le partage de l'information et l'établissement de rapports.

### **5. Livraison numérique et services à la clientèle**

- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris dans le contexte de la COVID-19.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à faire en sorte que l'Administration des écoles provinciales continue à remplir le mandat de l'organisation.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le ministre de l'Éducation,  
Stephen Lecce